Cinquante troisième année. - N° 86 A Vendredi 3 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 255

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

849 225 107 RCS Bourges.
AUDIOPOLE VIERZON.
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Nom commercial : AUDIOPOLE CENTRE DE CORRECTION DIGITALE DE L'AUDITION.
Administration : Gérant : HJIAJ Asmae.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 64, avenue de Verdun, 18100 Vierzon.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 605000 Euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Prothèses auditives.
Adresse : 64, avenue de Verdun, 18100 Vierzon.
Précédent propriétaire : 424 140 671 RCS Bourges. **HJIAJ** (Asmae). Nom d'usage : BAREAU.
Date de commencement d'activité : 1er avril 2019.
Publication légale : L'ECHO DU BERRY *du* 18 avril 2019.
Oppositions : SCP Bergerault DHALLUIN BRUNGS 42, rue Moyenne BP 251 18005 Bourges- Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..
Commentaires : Mise en activité de la société SUIVANT ACTE RECU PAR ME EDOUARD BRUNGS NOTAIRE A BOURGES (CHER) le 05/04/2019 enregistré au SPFE Bourges 1, le 09/04/2019, dossier 2019 00011556 références 1804P01 2019 N 00306 acquisition d'un fonds de commerce à compter du 01/04/2019 domicile du précédent propriétaire exploitant : chemin du village d'en haut 18100 vierzon les oppositions des créanciers au paiement du prix de vente doivent être formées par acte extrajudiciaire à peine de nullité dans les 10 jours à compter de la dernière publication (qui est celle du BODACC) - article L 141 - 14 le bulletin officiel des annonces légales civiles et commerciales est publié sous forme électronique dans des conditions de nature à garantir son authenticité et accessibilité permanente et gratuite.